



**L'esclavage contemporain,  
un crime caché en pleine croissance.  
Défis et responsabilités pour le combattre**

**Cercle des Amitiés Internationales  
Genève, 13 juin 2023**

Michel Veuthey  
Ambassadeur de l'Ordre Souverain de Malte  
pour combattre la traite des êtres humains



[www.christusliberat.org](http://www.christusliberat.org)

[www.orderofmalta.int](http://www.orderofmalta.int)

[www.nohumantrafficking.orderofmalta.int](http://www.nohumantrafficking.orderofmalta.int)

# 1. INTRODUCTION

## QU'EST-CE QUE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ?

- Une forme contemporaine d'esclavage
- **Invisible** (volontairement ou pas)
- **Partout dans le monde**
- **Aussi en Suisse...**

**La traite des êtres humains est un fléau,  
un phénomène monstrueux  
qui ne cesse d'évoluer et de grandir**

**il n'y a jamais eu autant d'esclaves  
dans toute l'histoire qu'aujourd'hui.**

Le fléau est encore exacerbé par :

- Les conséquences de la **pandémie** de COVID-19 (Isolement et usage accru d'internet)
- Les **conflits armés**, les situations de violence et d'instabilité économique et politique
- Les **changements climatiques** (augmentant conflits, pauvreté, vulnérabilité)
- Les **vagues migratoires** (nationales, régionales, internationales)
- Les difficultés accrues de protection des personnes vulnérables et des victimes
- La trop grande **impunité** des trafiquants (pénale et civile) : 1 sur 2'150 ...
- Les mauvaises utilisations des **technologies** (par trafiquants et aussi victimes)
- **L'absence de limites à l'exploitation économique de personnes vulnérables**

## 2. DÉFINITIONS

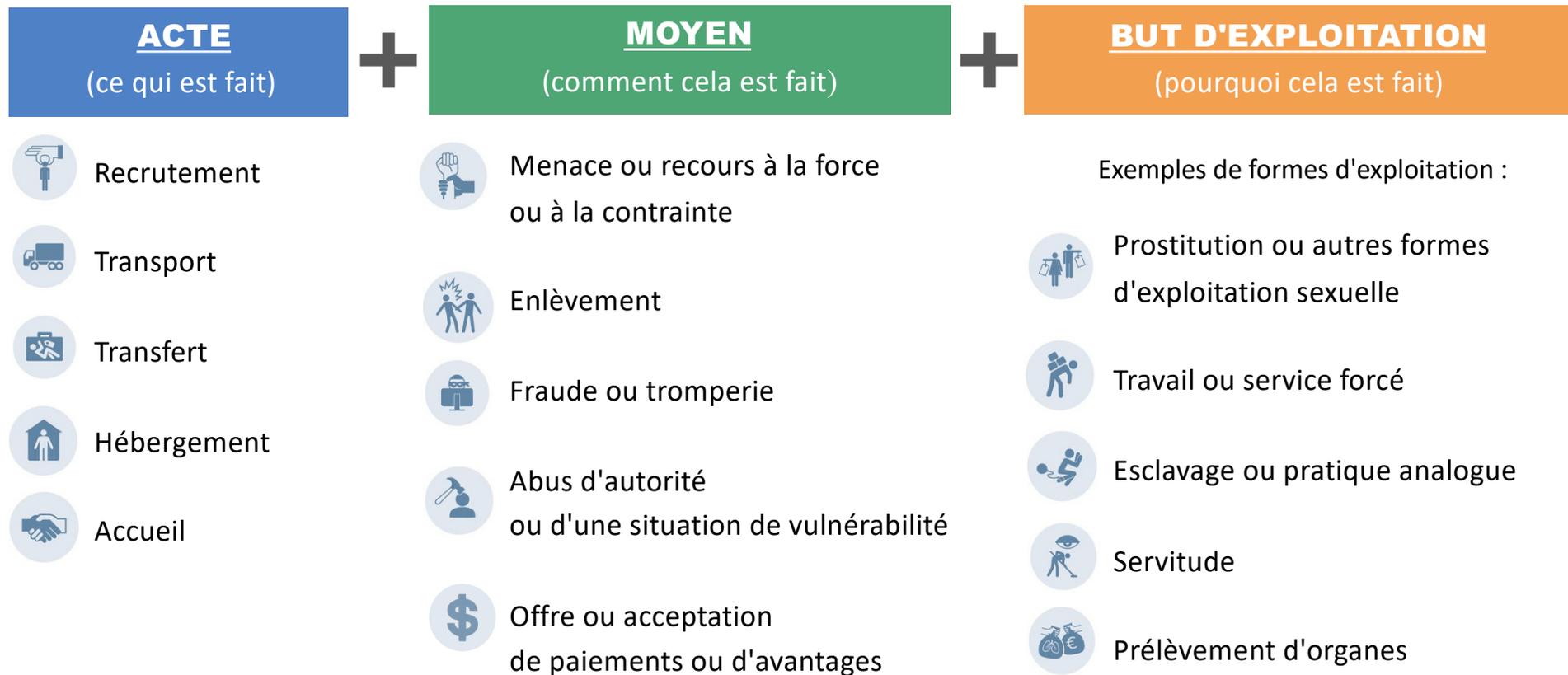
**Traite des êtres humains :**  
**La traite des êtres** humains se caractérise par l'**exploitation** d'**un être humain**, combinée à la **contrainte** ou à la **tromperie**

Cette contrainte peut prendre la forme de **violences** physiques ou psychologiques

Les **différentes formes** de la traite des êtres humains :

<b>Le travail forcé</b>	Femmes, hommes, enfants, dans l'industrie, l'agriculture, la construction, la pêche, le travail domestique etc.
<b>Exploitation sexuelle</b>	Prostitution forcée, mariage forcé, maternité forcée
<b>Recrutement d'enfants</b>	Enrôlement d'enfants-soldats
<b>Achat et vol d'enfants</b>	Pour adoption, abus, vente, organes
<b>Pornographie infantile</b>	Principalement sur Internet
<b>Prélèvements et trafics d'organes</b>	Pour la transplantation
<b>Criminalité forcée</b>	Mendicité, vol, trafic de drogue, terrorisme

Sur la base de la définition commune internationale, la traite des personnes comporte trois éléments constitutifs :  
**Article 3 du Protocole de Palerme (2000)**



**Le consentement de la victime est indifférent face à la réunion de ces trois éléments**

**Nécessité d'UTILISER TOUTES LES APPROCHES LÉGALES pour prévenir et combattre la traite des êtres humains**

- **instruments juridiques spécifiques** contre la lutte contre la traite (depuis 2000)
- **droits de l'homme** (1948)
- **droit international humanitaire** (1949)
- **droit international du travail** (OIT)
- **droit international des migrations** (OIM)
- **protection de la vie et de la dignité** de tous les êtres humains
- **Écologie intégrale** (protection de l'humanité, de l'environnement, justice dans l'économie)

**Les Etats doivent appliquer et faire respecter tous ces instruments  
et placer au centre de leurs efforts  
le respect de la vie et de la dignité humaine**

# INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX

## DROITS DE L'HOMME UNIVERSELS, RÉGIONAUX ET NATIONAUX

- Universal Declaration of Human Rights, 1948
- International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, 1966
- International Covenant on Civil and Political Rights, 1966
- Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women New York, 1979
- Convention Against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, 1984
- **Convention on the Rights of the Child, 1989,**  
**and its Optional Protocol on the involvement of children in armed conflict, 2000**
- International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families, 1990
- Convention Nr. 182 against the worst forms of child labour, 1999
  
- COE, European Convention on Human Rights, 1950
- **COE Convention on Action against Trafficking in Human Beings, 2005**
- UE, Charter of Fundamental Rights of the European Union, 2000
- OAS, American Convention on Human Rights, 1969
- AU, African Charter on Human and Peoples' Rights, 1981
- ASEAN Human Rights Declaration, 2012

## DROIT DU TRAVAIL UNIVERSEL, RÉGIONAL ET NATIONAL

- Migration for Employment Convention (Revised), 1949
- Migrant Workers (Supplementary Provisions) Convention, 1975
  
- COE, European Convention on the Legal Status of Migrant Workers, 1977
- UE, Directive 2014/36/EU of the European Parliament and of the Council of 26 February 2014 on the conditions of entry and stay of third-country nationals for the purpose of employment as seasonal workers

## DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

- Geneva Conventions of the 12 August 1949
- Protocols additional to the Geneva Conventions of the 12 August 1949, 1977

## DROIT PÉNAL INTERNATIONAL ET NATIONAL

- Rome Statute of the International Criminal Court (ICC), 1998

**La traite crime de guerre et crime contre l'humanité**

## DROIT MARITIME INTERNATIONAL

- International Convention for the Safety of Life at Sea (SOLAS), 1974
- International Convention on Maritime Search and Rescue (SAR), 1979
  - U.N. Convention on the Law of the Sea (UNCLOS), 1982
  - 2004 Amendments to the SOLAS and SAR

## DROIT DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS

- Convention relating to the Status of Refugees, 1951
- Protocol relating to the Status of Refugees, 1967
- Convention relating to the status of stateless persons, 1954
- African Union for the protection and assistance of IDPs in Africa (Kampala Convention, 2009)

## CONVENTION DES N.U. CONTRE LE CRIME ORGANISÉ TRANSNATIONAL (ONUDC) 2000

- **Palermo Protocol** to Prevent, Suppress and Punish **Trafficking** in Persons, especially Women and Children
- **Palermo Protocol** against the **Smuggling of Migrants** by Land, Sea and Air

Ne pas oublier la **justice restaurative** : réhabiliter victimes et criminels par la réparation et la réconciliation

### 3. QUELQUES CHIFFRES

#### 50 millions de victimes

Plus de 50 millions de personnes sont victimes de la traite des êtres humains ( dont 1,4 million en Europe ) :

- 71% de femmes
- 29% d'hommes
- 50% Exploitation sexuelle
- 38% Travail forcé
- 6% Criminalité forcée

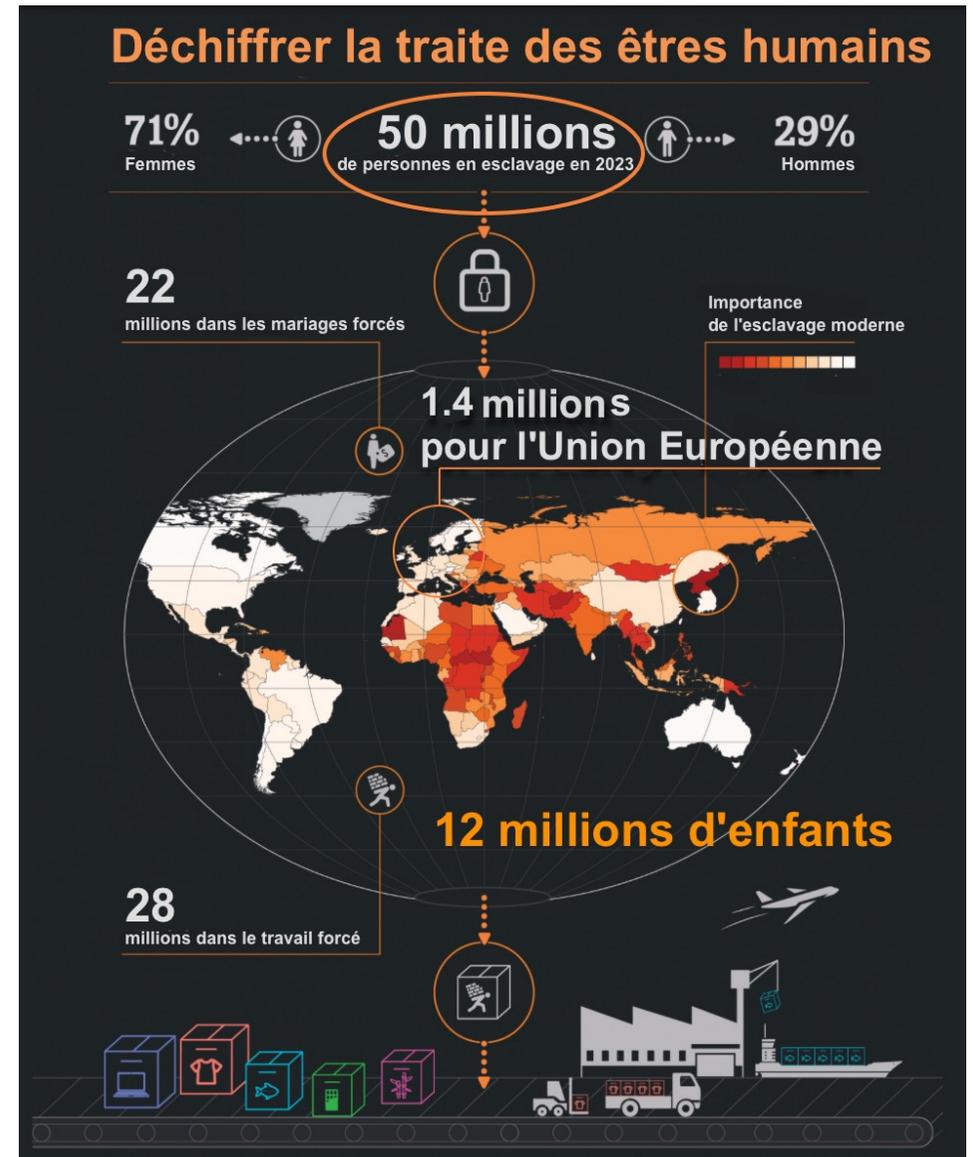
**PROFITS ANNUEL ILLÉGITIMES ESTIMÉS : 150 MILLIARDS DE DOLLARS US**

FIG. 3 Share of detected trafficking victims, by form of exploitation, 2018 (or most recent)



Source: UNODC elaboration of national data.

Source : Global Slavery Index 2023



# MORE PEOPLE ARE LIVING IN MODERN SLAVERY...

On any given day in 2021 there were...

**10**  
MILLION  
increase since the 2018 index

**50**  
MILLION  
PEOPLE  
living in modern slavery

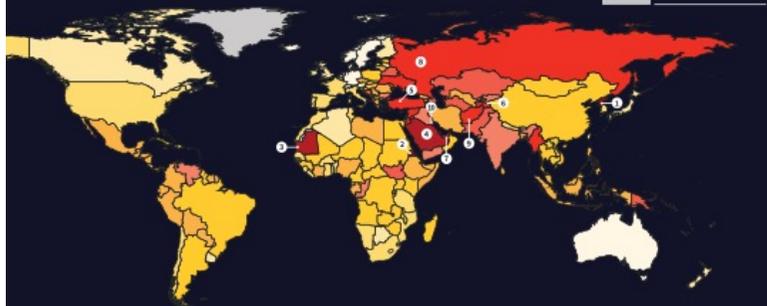
**28**  
MILLION

In FORCED LABOUR

**22**  
MILLION

In FORCED MARRIAGE

**12**  
MILLION  
CHILDREN



### Prevalence of modern slavery



#### Highest prevalence

- 1 North Korea
- 2 Eritrea
- 3 Mauritania
- 4 Saudi Arabia
- 5 Türkiye
- 6 Tajikistan
- 7 United Arab Emirates
- 8 Russia
- 9 Afghanistan
- 10 Kuwait

#### Lowest prevalence

- 160 Switzerland
- 159 Norway
- 158 Germany
- 157 Netherlands
- 156 Sweden
- 155 Denmark
- 154 Belgium
- 153 Ireland
- 152 Japan
- 151 Finland

# ...BUT GOVERNMENTS ARE STILL NOT TAKING ENOUGH ACTION.

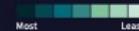
Most government action



Least government action



### Government response



#### Most action

- United Kingdom
- Australia
- Netherlands
- Portugal
- United States
- Ireland
- Norway
- Spain
- Sweden

#### Least action

- North Korea
- Eritrea
- Iran
- Libya
- Somalia
- Equatorial Guinea
- Russia
- Gabon
- Chad

Afghanistan, Palestine, South Sudan, Syria, and Yemen have been excluded due to ongoing conflict and extreme disruption to government function.

**50**  
MILLION  
PEOPLE  
are living in modern slavery

**NORTH KOREA, ERITREA+ MAURITANIA**  
have the highest prevalence of modern slavery globally



**UNITED KINGDOM, AUSTRALIA+ NETHERLANDS**  
have the strongest government responses to modern slavery



**US\$ 468**  
BILLION  
of G20 imports are goods at risk of modern slavery

## Esclavages contemporains : EU & US

Central Europe & US 2023	Estimated number of slaves	Population	%
Italy	197 000	60 462 000	0,33%
Netherlands	10 000	17 135 000	0,06%
Germany	47 000	83 784 000	0,06%
Portugal	39 000	10 197 000	0,38%
France	129 000	66 389 000	0,19%
United Kingdom	122 000	67 886 000	0,18%
Spain	108 000	46 755 000	0,23%
Finland	8 000	5 541 000	0,14%
Belgium	11 000	11 590 000	0,09%
Sweden	6 000	10 099 000	0,06%
<b>Switzerland</b>	<b>4 000</b>	<b>8 655 000</b>	<b>0,05%</b>
Austria	17 000	9 006 000	0,19%
Norway	3 000	5 421 000	0,06%
<b>TOTAL 2023</b>	<b>701 000</b>	<b>402 920 000</b>	<b>0,17%</b>
<b>TOTAL CEE 2023</b>	<b>1 414 000</b>	<b>527 254 000</b>	<b>0,27%</b>
US	1 091 000	331 003 000	0,33%
Canada	69 000	37 742 000	0,18%
<b>TOTAL 2023</b>	<b>420 000</b>	<b>356 692 000</b>	<b>0,12%</b>

## Différences entre l'esclavage historique et l'esclavage contemporain

Source : Kevin BALES, *Blood and Earth* (2016)

L'ancien esclavage	Nouvel esclavage
L'esclavage n'est pas mondialisé	<b>Esclavage mondialisé</b>
Propriété légale affirmée (Antiquité , US, FR)	Condamné par le droit
Une relation à long terme	<b>Relations à court terme</b>
Différences raciales significatives	Les différences raciales sont moins importantes
Coûts d'acquisition élevés	Coûts d'acquisition faibles
Bénéfices modérés	<b>Profits très élevés</b>
Manque d'esclaves potentiels	<b>Surplus d'esclaves potentiels</b>
Soin des esclaves, actif économique coûteux	<b>Esclaves jetables</b>
Traite des esclaves organisée	Un système économique de profits sans limite, absence d'état de droit

### 3.3. L'exploitation sexuelle des enfants en ligne



**2022 :**  
**25 millions de photos et 7 millions de vidéos d'enfants abusés sexuellement en Europe et aux USA**

[https://associazionemeter.org/wp-content/uploads/2023/03/report\\_meter\\_2022\\_web.pdf](https://associazionemeter.org/wp-content/uploads/2023/03/report_meter_2022_web.pdf)

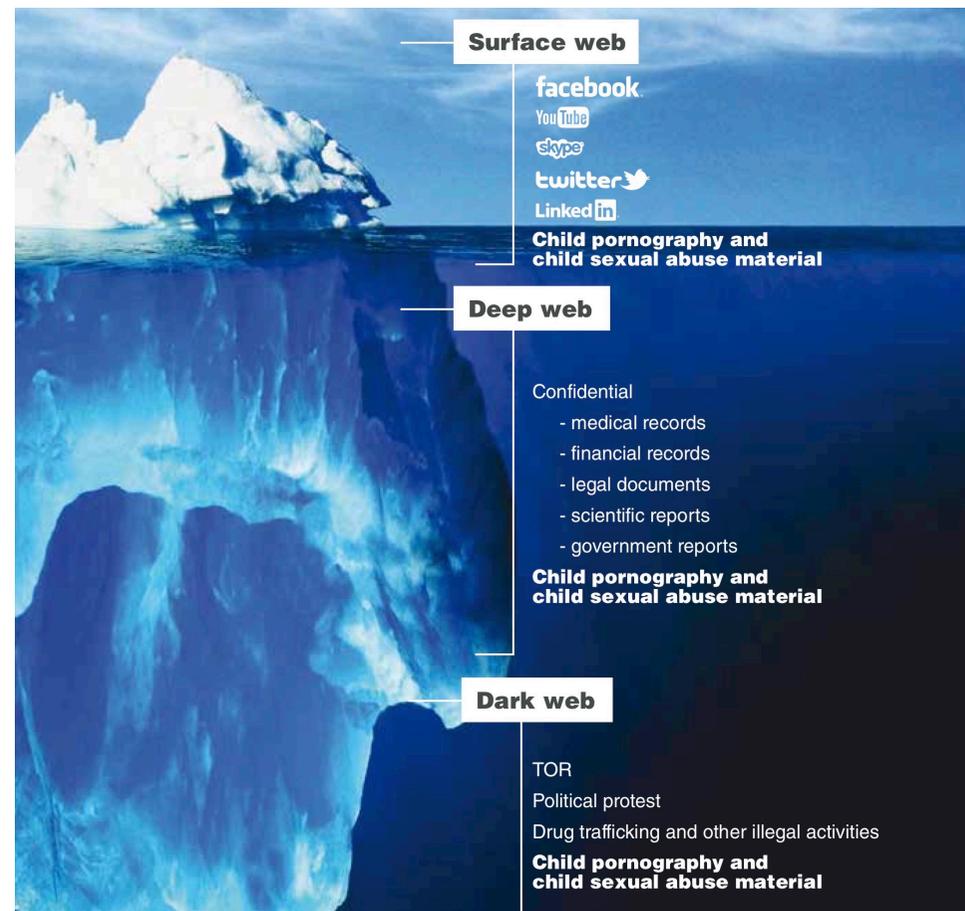
- Réseaux sociaux
- Deep Web
- Dark Web

**En 2020 - 2021, le chiffre d'affaires a pratiquement doublé...**

Depuis 2014, les techniciens de l'Association Meter ont développé une plateforme pour la surveillance du net. Meter améliore constamment ses outils de surveillance et augmente la recherche chaque année.

- Entre 2014 et 2022,
- Photos signalées d'enfants différents : 25.233.802
  - Vidéos signalées d'enfants différent: 7.452.304

Le Deep Web est un espace ouvert où les associations criminelles du monde entier développent leurs trafics. Ce phénomène s'est déplacé de manière exponentielle dans cette zone libre ingérable qui rend difficile l'intervention immédiate des forces de police. **Afin de ne pas réduire à néant son activité de surveillance, Ass. Meter a reporté son attention sur la recherche et le catalogage d'archives informatisées dans le Web profond (Deep Web)**





## Pic de pédopornographie en ligne en 2020

- Selon le dernier rapport de l'Association italienne Meter sur la pédophilie, l'année pandémique 2020 a vu une forte croissance de la pédopornographie en ligne.
- Les données compilées par l'OS.MO.CO.P. (Observatoire mondial contre la pédophilie) de Meter ont montré que les consultations en ligne de sites pédopornographiques avaient presque doublé en 2020 par rapport à l'année 2019.

**En 2020, 14 521 liens pédopornographiques ont été signalés et surveillés, contre 8 489 en 2019.**

# 32 MILLIONS D'IMAGES...

## selon le Centre Canadien de Protection de l'Enfance



Projet Arachnid a détecté et vérifié plus de **5,4 millions d'images** et adressé des demandes de suppression à plus de **760 FSÉ** dans le monde.



Dans l'ensemble, les images d'adolescents plus âgés (à l'état post-pubère) mettent **beaucoup plus de temps** à être supprimées que les images de victimes plus jeunes (à l'état prépubère).



Près de la moitié (**48 %**) des images détectées sont liées à un service d'hébergement de fichiers exploité par un opérateur de télécommunications français.



Près de la moitié (**48 %**) des images pour lesquelles Projet Arachnid a envoyé une demande de suppression avaient déjà été signalées au même fournisseur de services auparavant.



La grande majorité (**97 %**) des images d'abus pédosexuels détectées par Projet Arachnid étaient physiquement hébergées sur le Web visible. En revanche, le Web clandestin joue un rôle disproportionné en dirigeant les internautes vers des endroits du Web visible où se trouvent de telles images.



Au moment de la rédaction du présent rapport, le CCPE accuse un arriéré de plus de **32,8 millions d'images** suspectes<sup>1</sup> à examiner. Le rythme auquel Projet Arachnid détecte les images suspectes dépasse de loin les ressources humaines disponibles pour les examiner.

 CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE™  
Aider les familles. Protéger les enfants.

**PROJET ARACHNID :  
L'ACCESSIBILITÉ DES IMAGES D'ABUS  
PÉDOSEXUELS SUR INTERNET**

  
Projet  
Arachnid™

*Analyse des images d'abus pédosexuels et des images préjudiciables ou violentes liées à certains fournisseurs de services électroniques*

Photo: iStockphoto.com / Dan S. Smith

## 4. TECHNOLOGIE ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

«Les trafiquants et les organisations de réseaux criminels deviennent très habiles dans l'utilisation des technologies de l'information.

La marchandisation des victimes de la traite des êtres humains est amplifiée dans les périphéries numériques : la personne humaine n'est pas seulement un objet, mais devient une quantité de données, de vidéos et d'images qui sont transférables, et l'abus virtuel peut être perpétré un nombre exponentiel de fois dans différents endroits de la planète.»

*Andrea Marchesani, Webinaire du 5 mai 2021 «Root Causes for Human Trafficking – The Role of Technology»*

*<https://adlaudatosi.org/past-webinars/#may521b>*

**Une mobilisation de la conscience publique est nécessaire afin de faire pression sur les Gouvernements et sur les fournisseurs de services internet et les hébergeurs de sites au nom de la protection de la vie et de la dignité de tous les êtres humains**

# LES SERVEURS DE FREE HÉBERGENT PLUS D'UN MILLION D'IMAGES PÉDOPORNOGRAPHIQUES

14/06/2021 - par G.B.



Une étude du Centre canadien de la protection de l'enfance, publiée le 8 juin, révèle que l'opérateur de télécommunications français Free est «*la plus grande source d'images d'abus pédosexuels*» détectées entre 2018 et 2020 par Projet Arachnid [émanation de l'ONG CCPE qui vise la suppression sur internet d'images d'abus sur mineurs]. Pour ces trois années, Projet Arachnid a détecté plus de 18 000 fichiers contenant au total près de 1,1 million de photos et de vidéos assimilables à des images d'abus pédosexuels ou à des images préjudiciables ou violentes. Ces fichiers étaient (ou sont toujours) stockés anonymement sur le service d'hébergement de l'opérateur (dl.free.fr). [Accéder à l'étude](#)



(ERIC PIERMONT/AFP via Getty Images)

## ACTUALITÉS

### Free héberge près de la moitié de la pédopornographie mondiale sur internet, selon une étude canadienne

PAR LAURENT GEY - EPOCH TIMES

18 novembre 2021 Mis à jour: 18 novembre 2021

Partager     ...   

Dans un rapport publié en juin 2021, le Centre canadien de protection de l'enfance révèle que «*près de la moitié des images détectées (48 %) sont liées à un service d'hébergement de fichiers exploité par Free*». Selon cet organisme officiel, Free a une «*responsabilité légale et morale*» de s'assurer que ses services ne sont pas utilisés pour la **pédopornographie**.

Dans son rapport «*Project Arachnid: l'accessibilité des images d'abus pédosexuels sur internet*», publié le 9 juin 2021, le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) a indiqué avoir analysé 5,4 millions d'images d'abus pédopornographiques sur internet, observées entre 2018 et 2020 parmi plus de 760 fournisseurs de services électroniques. Le fournisseur français Free hébergerait près de la moitié de cette pédopornographie mondiale, et tarde à en supprimer les fichiers.

**High Tech & Human Trafficking**  
**Use and Abuse of High Technology in Human Trafficking**  
**Usages et abus des nouvelles technologies**

**La technologie utile pour promouvoir la lutte  
contre la traite des êtres humains**

**Outils technologiques pour prévenir, combattre,  
poursuivre HT pour protéger et réhabiliter les  
victimes de la traite des êtres humains**

- Apps et outils technologiques pour **sensibiliser**, identifier et soutenir les victimes (formation)
- **Aider les enquêtes** par la gestion et la recherche d'informations sur les opérations.
- **Améliorer les poursuites pénales et civiles** grâce à l'agrégation et à l'analyse des données, à l'imagerie satellitaire, à l'intelligence artificielle et à la Blockchain.

**Utilisations abusives de la technologie pour la traite des êtres humains**

- **Identifier les victimes potentielles** sur les médias sociaux, établir une relation de confiance, les piéger pour les exploiter.
- **Pornographie infantile en ligne**, trafic sexuel et de main-d'œuvre
- **Recrutement, publicité** pour offrir des femmes et des hommes à des fins d'exploitation sexuelle
- **Recrutement et migration frauduleux de main-d'œuvre**  
Contrôler les victimes du travail forcé (GPS)
- **Cacher trafiquants et exploiters (anonymat en ligne)**  
Permettre aux produits financiers criminels de circuler de manière anonyme
- **Faciliter la transplantation et l'exploitation illégales d'organes**

## 4. S'ATTAQUER AUX CAUSES PROFONDES : LA DEMANDE

**La demande d'exploitation d'êtres humains - à des fins sexuelles, de travail d'esclaves, de criminalité forcée, d'enfants-soldats, de prélèvement d'organes - est une cause profonde de la traite des êtres humains.**

**Culture du jetable** (objets et personnes) : jeter des choses et personnes humaines....comme des déchets.

Wegwerfkultur – Culture du déchet – Throwaway Culture – Cultura dello scarto – Cultura del descarte

**La demande provient :**

- **Des États** : marchés publics
- **Des entreprises** : chaînes d'approvisionnement
- **Des consommateurs et consommatrices**

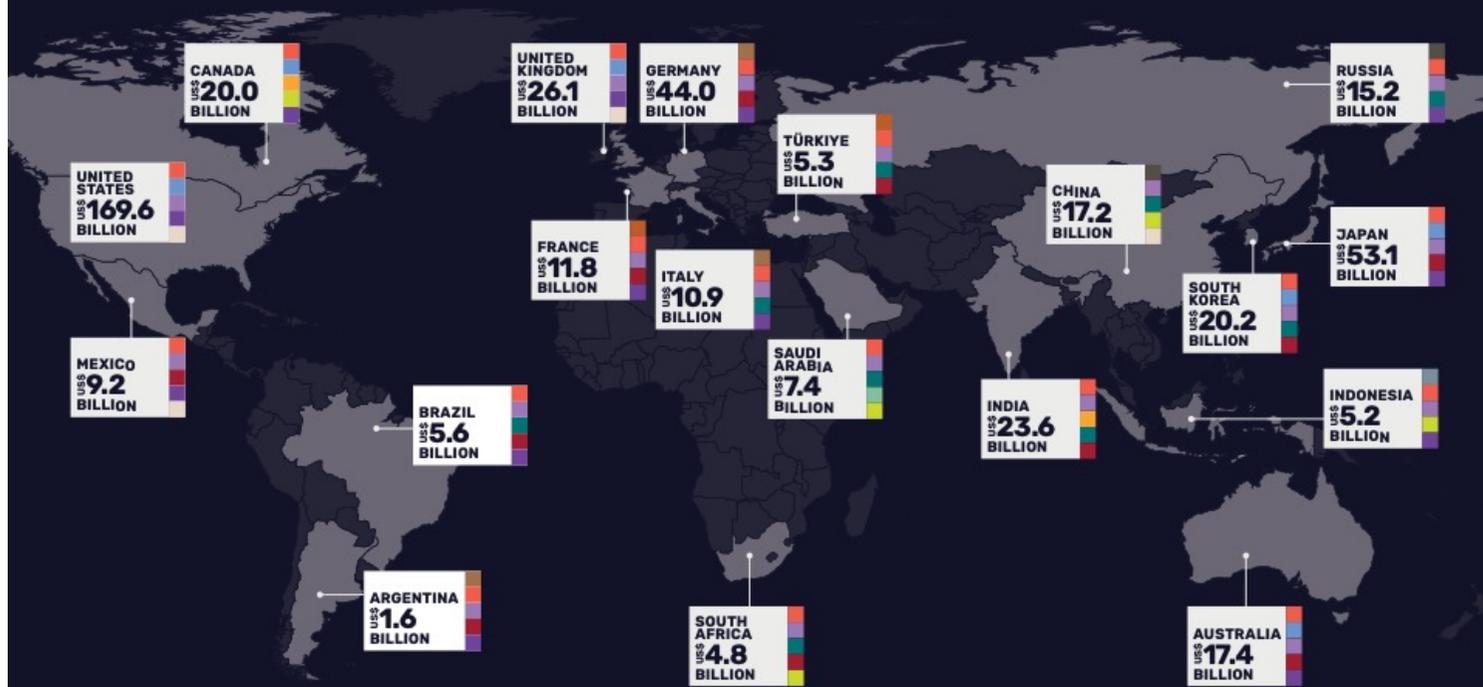
"Je pense que la cause principale est l'égoïsme sans scrupules de nombreuses personnes hypocrites de notre monde. Il est certain qu'arrêter les trafiquants est un devoir de justice.

Mais la vraie solution est la **conversion des cœurs, l'élimination de la demande pour assécher le marché**".

*Pape François*

# THE PRODUCTS WE BUY...

# ...CONNECT US TO MODERN SLAVERY



### Value of at-risk goods imported by G20 countries



**Governments and businesses must do more to tackle slavery in supply chains.**

At risk goods imported by the G20

**US\$468 BILLION**

Electronics **US\$243.6 BILLION**

Garments **US\$147.9 BILLION**

Palm Oil **US\$19.7 BILLION**

Solar Panels **US\$14.8 BILLION**

Textiles **US\$12.7 BILLION**

[GO TO CONTENTS](#)

## L'ÊTRE HUMAIN COMME MARCHANDISE

«La concurrence sur les marchés et la réduction des coûts du travail ne laissent d'autre choix aux gens que d'accepter de travailler dans des conditions désastreuses. Nous avons un système économique qui permet la primauté des choses sur l'homme, la priorité du capital sur le travail, l'argent, la technologie comme des fins et non comme des moyens.

**C'est un système qui traite les personnes comme de simples marchandises pour l'intérêt personnel des autres.** Chaque fois qu'il y a des personnes qui effectuent du travail forcé, ou dans des conditions désastreuses et déshumanisantes, nous avons de l'esclavage et le travail indécent. Le travail indécent, c'est de l'esclavage.»

*Andrea Marchesani, Migrants & Réfugiés, Webinaire du 22 juin 2021 sur «Modern Slavery and Decent Work»*

*<https://adlaudatosi.org/past-webinars/#june22>*

## **PROMOUVOIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI RESPECTE LES DROITS DE L'HOMME**

«**Construire un nouveau modèle économique qui avantage les entreprises qui respectent les droits de l'homme,** un modèle économique qui fait de leurs performances en matière de droits de l'homme une partie intégrante de leurs résultats, et non l'inverse.

Instaurer une culture du respect des droits de l'homme sur le lieu de travail. »

*Brian Iselin, Fondateur de SlaveFreeTrade, Webinaire du 22 juin 2021 («Modern Slavery and Decent Work»)*

*<https://adlaudatosi.org/past-webinars/#june22>*

# LE RÔLE DES ACHATS PUBLICS DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE



Afin de répondre aux besoins des organismes publics en matière de **fournitures, de services et de travaux**, les Etats effectuent des achats publics par le biais des marchés publics : « contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public et des acteurs économiques »

**Impact économique considerable !**

Indispensable que les Etats soient vigilants et attentifs à leurs marchés publics :

- ✓ En s'assurant de **leur durabilité**
- ✓ En optant pour des **achats éthiques**
- ✓ En incluant les **droits de l'homme dans leurs grilles d'évaluation** et en choisissant les entreprises et chaînes d'approvisionnement selon des critères stricts de respect de ces conditions

Face à la **compétitivité des appels d'offres**, si le respect des droits de l'homme s'impose comme un critère d'attribution, les Etats imposeront indirectement aux entreprises de se conformer aux attendus et de modifier leurs processus internes et leurs choix de prestataires.



Les Etats disposent de **pouvoirs importants et puissants de changements économiques qui peuvent avoir un impact considérable sur le phénomène de traite**, ils doivent :

- montrer la voie en appliquant des règles strictes dans leurs marchés publics
- combiner leurs efforts avec les entreprises privées pour détecter et éliminer la TEH dans les chaînes d'approvisionnement

**Les achats publics doivent, dans le respect des droits de l'homme, devenir des outils stratégiques au service des objectifs économiques, écologiques et sociaux, comme catalyseurs de la lutte contre la traite**

## DES AVANCÉES NATIONALES INITIATRICES DE CHANGEMENTS

→ Des lois nationales pour encadrer les marchés publics incluant **des critères de qualité, de durabilité et de respect des droits de l'homme**

### SUISSE

[Loi fédérale sur les marchés publics \(LMP\) du 21 juin 2019,](#)  
entrée en vigueur le 1er janvier 2021

**Un des buts de la loi est « une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des effets économiques, écologiques et sociaux durables » (article 2, a)**

**Les soumissionnaires et leurs sous-traitants doivent respecter les normes sociales minimales, les normes fondamentales du droit du travail de l'OIT,** les normes de protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles (article 12).

- Implique le droit pour l'adjudicateur de contrôler le respect de ces exigences.
- Permet aux autorités publiques d'effectuer des audits à l'étranger, partout où se trouve la chaîne d'approvisionnement.
- Si ces différentes normes ne sont pas ou plus respectées, le soumissionnaire est exclu.

L'adjudicateur prend en considération plusieurs critères et notamment le **développement durable, les différents niveaux de vie pratiqués dans le pays où la prestation est fournie** (article 29, al. 1) .

## **PROMOUVOIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE QUI RESPECTE LES DROITS DE L'HOMME**

Il s'agit d'approches juridiques visant à réduire la demande à l'origine de la traite des êtres humains, avec un accent particulier sur les **marchés publics**. Mon hypothèse est que les **marchés publics peuvent être considérés comme un modèle pour une sorte de capitalisme responsable**. À première vue, cela peut sembler un peu naïf, mais je vais vous en donner la preuve que nous pouvons observer un **changement de paradigme dans la réglementation des marchés publics**.

Au cours des dix dernières années, nous avons assisté à des changements si spectaculaires qu'ils peuvent être considérés comme **le noyau d'une nouvelle forme de capitalisme décent**.

[Juge Marc Steiner](https://adlaudatosi.org/#oct12), Webinaire du 12 octobre 21 « Legal Approaches to reducing the demand behind human trafficking »  
<https://adlaudatosi.org/#oct12>

## RECOMMANDATIONS

- L'encadrement des marchés publics doit évoluer et tenir compte des **critères durables et de respect des droits de l'homme**.
- Des mesures efficaces de lutte contre la traite et le travail forcé doivent être prises **par le biais des marchés publics**.

Cependant, **la traite - notamment au sein des chaînes d'approvisionnement - le travail forcé et le travail des enfants persistent**.

### Des mesures plus ambitieuses et plus poussées sont nécessaires



#### Recommandations de l'ICAT ([“The Inter-Agency Coordination Group against Trafficking in Persons”](#))

- **Renforcer les marchés publics et les mesures de transparence des Gouvernements** ainsi que la collaboration entre les principales parties prenantes.
- **Former** et renforcer les capacités des parties prenantes (“stakeholders”), y compris des acteurs étatiques tels que les inspecteurs du travail.
- **Harmoniser** les exigences de conformité.
- **Combl**er le fossé entre la politique et la mise en œuvre.
- Promouvoir le **partage d'informations**.
- Envisager des approches sensibles au genre pour l'approvisionnement.

- **Des approches globales et ambitieuses doivent être adoptées et mises en œuvre par tous les Etats, en coordination avec le secteur privé.**
- Les instruments et les mesures de lutte contre la traite des êtres humains doivent **impérativement s'axer sur les achats des Gouvernements**.
- Les efforts de **création d'un instrument international juridiquement contraignant pour les entreprises** témoignent de la dynamique positive de certains Etats et d'organisations internationales pour lutter durablement et efficacement contre la traite.

Juge Marc Steiner (TAF/BVG), Webinaire du 12.10.21 « Legal Approaches to reducing the demand behind human trafficking »

<https://adlaudatosi.org/#oct12>

